

compte-rendu et synthèse

Atelier 4 - Les intentions (2)

lundi 13 juin 2022

Contexte

La mairie de Piégros-la-Clastre souhaite aménager la place de la Fontaine. Avant de choisir un maître d'œuvre (MOE) pour faire les travaux, elle souhaite mieux connaître les attentes et idées des habitant·es. Elle souhaite également avoir une vision d'ensemble pour son centre village, afin de réaliser un aménagement en cohérence avec les besoins et enjeux de la commune. C'est pourquoi elle lance une étude de programmation pré-opérationnelle, sous forme de démarche participative.

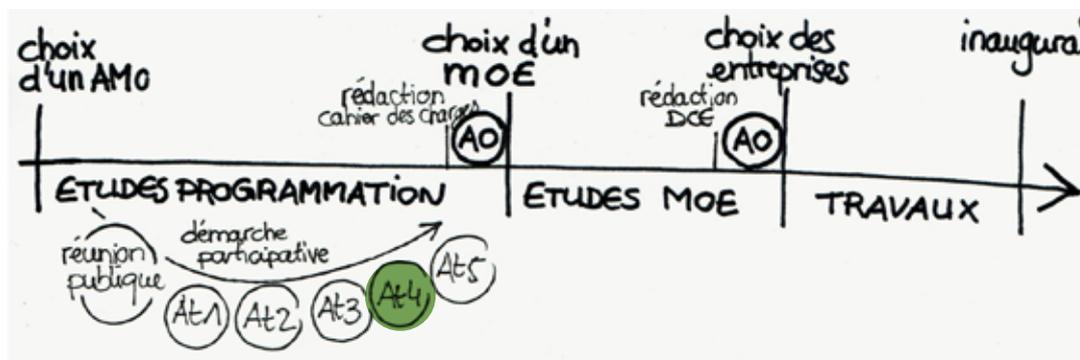
La commune s'entoure d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour encadrer la démarche participative. Elle réunit une équipe de travail composée d'une trentaine de personnes: 11 élu·es, 10 habitant·es tirés au sort, 7 représentant·es d'associations.

Cette équipe se retrouvera au cours de 5 ateliers dont la progression facilitera la naissance d'un projet collectif.

L'objectif final étant la rédaction d'un cahier des charges pour cadrer la demande auprès du maître d'œuvre. Ce cahier des charges définira les intentions de projet, le programme, le périmètre d'intervention, l'enveloppe prévisionnelle...

Composition équipe

Habitants du bourg - Tirage au sort		
	Bruno	COTTE
	Patrick	JAFFRE
	Baptiste	PERRIN
	Gilbert	RAILLON
	Emmanuel	VOREPPE
Habitants des alentours - Tirage au sort		
	Frédérique	BOULANGER
	Laurent	CAYEUX
	Michel	DE LA FORET
	Nelly	LACAF MORIQUAND
	Chantal	QUIQUEREZ
Invité par l'atelier pour coordination du projet privé Moulinage / projet public		
	Marie-Andrée	VIRET
Représentant des usagers et des milieux associatifs - Désignation par les struc		
ACCA Alouette	Julien	RAILLON
Bar le Solaure	Mickaël / Sabine	CHOPART / GALWAS
Basket Piégros	Jean-Louis	MINODIER
La fontaine Fleurie	Patricia	SIMON
Le Club Saint Médard	Roger	COURSAC
Le Mimi marché	Sébastien	PEGUET
La Paroisse	Lucette	DEVILLE
Elus de Piégros-la-Clastre		
	Houari	BELMOSTEFA
	Jean-Paul	DEVILLE
	Eric	ESCANDE
	Richard	GHIELMINI
	Michel	HENARD
	Damien	LEYRAUD
	Gilles	MAGNON
	Raymond	MARION
	Amande	MARTY
	Eric	NICOLAS
	Sylvie	SANIAL



MOA: Maître d'Ouvrage ou Maitrise d'Ouvrage. La personne qui commande un ouvrage. Ici la mairie de Piégros-la-Clastre commande des études de programmation et des études pour la réalisation de travaux.

MOE: Maître d'Oeuvre ou Maitrise d'Oeuvre. La personne qui est chargée de réaliser un ouvrage. Le MOE peut-être un-e architecte, un-e paysagiste concepteur, un bureau d'études.

AMO: Assistant ou Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, la personne qui aide la Maitrise d'Ouvrage (MOA). Ici Catalpa aide la mairie de Piégros à rédiger un cahier des charges.

AO: Appel d'Offre. Phase permettant de prévenir et "appeler" les offres des entreprises qui voudraient être MOE ou voudraient réaliser les travaux.

Contenu de l'atelier 4

L'objectif de cet atelier est de revenir ou d'approfondir les sujets qui n'ont pas été traités lors de l'atelier 3, et de continuer à valider des propositions à insérer dans le cahier des charges. Propositions graphiques et écrites.

Calendrier des ateliers

9 mars 2022: Réunion de lancement avec le conseil municipal pour le cadrage de la démarche. Définition du périmètre des études et de la démarche participative.

28 mars 2022: Réunion d'information pour présenter le projet, et permettre aux volontaires de rejoindre l'équipe.

11 avril: Atelier 1: Diagnostic paysager. Qu'est ce qui est présent aujourd'hui?

2 mai: Atelier 2: La place rêvée. Dans l'idéal, de quoi a-t-on envie?

23 mai: Atelier 3: Les premières intentions de projet

13 juin: Atelier 4: Explorer les intentions de projet

4 juillet: Atelier 5: Valider le programme pour la rédaction du cahier des charges

Déroulé de l'atelier

18h00: Démarrage, bonjour, comment ça va? Par petits groupes.

18h15: Les nouvelles depuis la dernière fois

19h: Groupes thématiques

Formation de groupe de 5/6 personnes pour traiter une thématique particulière et faire une proposition à intégrer dans le cahier des charges.

- Destruction du mur central?
- Jardins au dessus?
- Halle couverte?
- L'esplanade Est de la mairie?
- Le frontage?
- Les parkings?

19h45: Pause

20h: Présentation des propositions, discussions et validation

21h30: Fin

Les nouvelles

CR de la visite de l'ABF (architecte des bâtiments de France) du 1er juin.

Voici une synthèse des préconisations d'Anne Bourgon:

- les aménagements doivent être sobres et conserver un esprit rural >>> 1 ou 2 matériaux maximum
- le mur pourra être démolé pour donner plus d'ampleur à la place
- le lavoir dans sa totalité sera conservé et restauré
- la place sera préférablement piétonne grâce à la continuité des matériaux jusqu'au pied des façades Ouest (pas de distinction place/rue)
- l'écurie du cheval pourra être démolie si le projet le justifie.

>>> mail complet en annexe

Deuxième diagnostic sanitaire pour les arbres de la place.

La mairie, suite au premier diagnostic sur les arbres, en a demandé un second à l'ONF. Si la méthode d'analyse diffère, le résultat aboutit à peu près aux mêmes conclusions. 4 arbres sont en mauvais état, dont 1 qui présente un risque pour la sécurité des usager·es. Les spécialistes de l'ONF préconisent d'enlever immédiatement les tables du restaurant sous cet arbre, une branche s'avérant très menaçante, et de prévoir la suppression de cette branche à court terme.

Le Mimi Marché partage quelques réflexions:

Sébastien pour le « mimi marché » -suite au C.A récent qui s'est tenu- revient sur les satisfactions et attentes des adhérents. Ce qui fonctionne : le local bien équipé, l'emplacement en extérieur en cas de beau temps, l'accès actuel aisé pour les livraisons et les clients. Ce qui manque : un emplacement avec plus de visibilité, du matériel léger et maniable, un emplacement couvert plus grand, un accès extérieur à l'électricité, de la lumière l'hiver, un dépôt minute pour les producteurs. L'emplacement du « mimi marché » pourrait être mobile, en fonction des saisons, avec une

possibilité de repli sous une halle couverte qui pourrait servir à d'autres usages.

Le responsable de la course des Balcons de la Drôme insiste sur l'importance des points électriques ainsi que des points d'eau potable lors d'événements ponctuels ainsi que sur une bonne signalétique des toilettes.

Penser à intégrer des bornes de recharge électrique

Eric fait un tour rapide des divers retours arrivés en mairie comme celui rappelant l'importance de penser aux « recharges électriques » dans l'aménagement de la future place, au regard du développement à venir de la voiture électrique.

Périmètre d'études et de travaux

Gilles Magnon insiste sur la nécessité de conduire une réflexion sur la place mais « pas que », et de bien envisager toutes les connexions avec les parkings et les autres espaces, tels que l'école et alentours.

Expérimentation de la place libérée du stationnement:

Un premier bilan de l'expérience « place sans voiture » est dressé :

- les réactions sont globalement positives ; on a retrouvé une vue dégagée sur la mairie, on a retrouvé la perspective de la place, des jeux se sont installés sur la place avec une dizaine d'enfants qui y ont participé, le nombre de vélos est très important, notamment lors des soirées concerts, la «place ainsi libérée permet de « mieux discuter ».

- Le maire fait part de retours plus négatifs : notamment en ce qui concerne le stationnement pour les personnes âgées, les infirmières, etc. 2 places seront installées pour le stationnement provisoire.

- Il note qu'un dépôt minute s'est créé naturellement le long des barrières. Le report de stationnement s'est fait majoritairement sur le parking de la salle des fêtes (place de la liberté), saturé, beaucoup moins sur les parkings de l'école. On fait remarquer une mauvaise signalisation de ces parkings plus éloignés. Eric propose de formaliser un « dépôt minute » de 10 minutes pendant la durée de l'expérimentation, afin de permettre l'accès à la mairie, la poste etc.

- Quelqu'un propose d'installer une table « pique nique » sur la place ainsi libérée. Le maire suggère d'en emprunter une à une commune voisine.

- Le représentant des « Balcons de la Drôme » note le succès rencontré par l'aire des vergers (les poiriers), lors de la journée du 12 juin, qui a servi d'aire de « pique nique » très agréable.

>>> Expérimenter des places d'arrêts-minute sur la place

>>> Expérimenter des tables + chaises



Groupes thématiques

Formation de groupe de 5/6 personnes pour traiter une thématique particulière et faire une proposition à intégrer dans le cahier des charges.

Les propositions validées sont des pistes pour le futur maître d'oeuvre. Elles pourront être questionnées.

Halle couverte?

Aujourd'hui, l'espace couvert permettant de se replier en cas de pluie est insuffisant pour les événements qui ont lieu sur la place. Il est également insuffisant pour le Mimi Marché.

Propositions validées:

- Créer un espace couvert complémentaire d'environ 40m², permettant le repli des événements et du Mimi Marché en cas d'intempéries
- Construction pouvant être une extension du préau existant
- Construction ne se trouvant pas sur la place de la Fontaine, mais plutôt en périphérie
- Intégrer des gradins permettant l'accueil de projections, de représentations
- Le jardin de Paul et Lucie peut être également un lieu pour la construction de ces gradins

Esplanade Est de la mairie

Proposition validée:

- Mettre en liens visuels et physiques l'esplanade Est et les jardins au dessus (les poiriers). (arasement du mur de soutènement, création d'un passage direct)
- Installer des racks à vélo pour le stationnement

Jardins (les poiriers)

Propositions validées:

- Mettre en lien physique l'école et les jardins (construction d'un portail). Utilisation des jardins par l'école.
- Mettre en lien visuels et physiques l'esplanade Est et les jardins au dessus (les poiriers). (dérasement du mur de soutènement, création d'un passage direct)
- Conserver le compost sur cet espace. Faire attention à la proximité avec les tables de nique-nique (odeurs)
- Relier les jardins avec le chemin des Mariés, le parking de l'école et le nouveau parking via un cheminement

Démolition du mur?

Propositions validées:

- Araser le mur et la butte existante pour élargir la place
- Réserver 4 places de parking pour le dépose-minute des particuliers et professionnel·les. 2x au Sud de la place, 2x au Nord.
- S'autoriser à déplacer le monument au morts
- Travailler l'accessibilité de l'église aux PMR. Aujourd'hui ce bâtiment public n'est pas accessible aux PMR car le constructeur d'une rampe à l'avant dénaturerait la qualité de la construction. La préfecture a accordé une dérogation dans ce sens. Les travaux sur la place seraient l'occasion de travailler une entrée PMR par l'entrée latérale de l'église.
- Réfléchir à la gestion des pentes par des gradins ou un talus végétalisé
- Réfléchir à un chemin en partie haute des gradins/du talus

Parkings

EN DESSOUS DU LOTISSEMENT

Le parking de l'école est jugé peu pratique, notamment à cause de l'étroitesse de son entrée, et la présence de murettes pouvant être accrochées par les voitures. Son organisation génère également de nombreux délaissés (petites parcelles difficiles à gérer).

Le parking derrière les poubelles est très peu utilisé car peu indiqué et peu visible.

Le giratoire des bus et ces 2 parkings sont 3 équipements qui sont côte à côte, mais qui n'ont pas de lien entre eux. Il en résulte un espace peu cohérent.

Propositions validées:

- S'autoriser à intervenir sur le parking de l'école existant, le rond-point existant, et le parking temporaire existant. Considérer ces 3 entités comme un tout.
- Réorganiser les 3 entités pour trouver un fonctionnement plus pratique, augmenter le nombre de places de parking, limiter les délaissés (petites parcelles difficiles à gérer), et leur donner une vraie qualité paysagère
- S'autoriser à déplacer les poubelles
- Créer un lien entre le chemin qui longe le Blayne en dessous du lotissement, et les jardins au dessus de l'école

PRÈS DE LA CRÈCHE

Lors des entrées et sorties de crèche, la circulation est difficile aux abords de la crèche (circulation piétonne et automobile, stationnement, dépose-minute)

Proposition validée

- Réfléchir à un système de dépose pour la crèche

NOUVEAU PARKING RG DU BLAYNE

Le stationnement en centre bourg est difficile. La suppression d'une vingtaine de place sur la place de la fontaine pose la question de leur remplacement.

Proposition validée:

- Intégrer la parcelle X à la réflexion sur le stationnement

Frontages

Proposition validée:

- Réfléchir à un frontage qui participe à créer une ambiance villageoise, et incite les automobilistes à ralentir

Annexes

Mail d'Anne Bourgon, ABF

Bonjour,

Suite à notre rencontre le premier dernier, vous trouverez ci-après les éléments prescriptifs qui nous semblent devoir être portés au cahier des charges de l'étude .

- Il me semble en premier lieu, utile d'insister sur le fait que les aménagements doivent conserver un esprit rural, ne présenter qu'un ou deux matériaux (pas plus) et être sobres. Il sera dommage de voir reproduire à Piégros la Clastre, des aménagements type place de grandes agglomérations

- En second lieu, la démolition du mur permettra à cette place d'avoir des vraies proportions qui permettront de mettre en valeur les abords de l'église et participeront du bon accueil des différents usages envisagés ; il conviendra toutefois de ne pas surcharger cette place de mobilier et de doser la place du végétal.

Dans cette perspective il devra être apporté un soin particulier à la nouvelle clôture entre la place et le moulinage. Les pierres du mur démoli pourront être réutilisées pour la construction de cette nouvelle limite, selon une hauteur à définir. J'ai attiré votre attention sur la nécessité pour l'UDAP de relire le projet moulinage au regard de cette information (limite entre l'espace privé et l'espace public), que nous n'avions pas au moment de l'instruction du dossier. Il se peut que cela change notre avis.

- Le lavoir sera conservé et restauré dans sa totalité (subventions possibles).
Le mur Nord parallèle à l'église pourra être arasé afin de dégager des vues sur l'église.

- Il serait préférable afin de conférer à cet espace un statut piéton en assurant une continuité des matériaux mis en œuvre pour le sol jusque au pied des façades Ouest (éviter comme à saou un ruban noir d'enrobé qui traverse la place du village) ; cela permettra de faire ralentir les voitures. Les propriétaires des maisons de la façade Ouest de la place pourraient être invités à ravalier leurs façades

- En dernier lieu, dans une perspective de mise en valeur des abords de l'église (en continuité avec l'esprit des campagnes d'embellissement du 19^e siècle), l'écurie du cheval pourrait être si nécessaire démolie.

Je me tiens à votre entière disposition pour toute autre question.
Bien cordialement

ANNE BOURGON

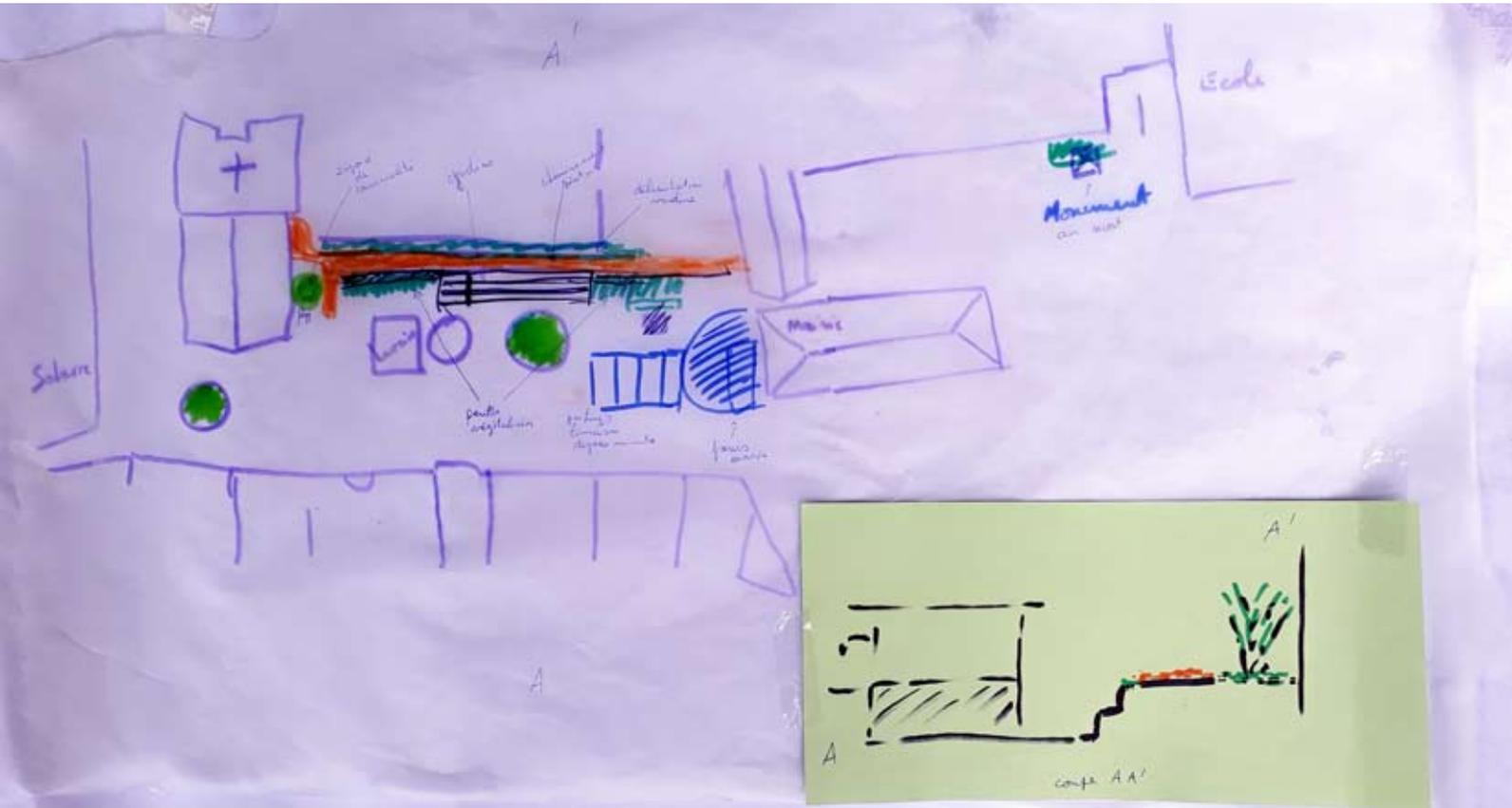
Architecte des bâtiments de France

Adjointe au chef de service

Direction régionale des affaires culturelles de la région Auvergne-Rhône Alpes

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Drôme

Proposition du groupe "destruction du mur"



Proposition du groupe "jardin des poiriers"



FRONTAGE

le problème des maisons côté ouest.
Elles sont pour beaucoup directement sur la rue
(voire même la porte plus basse que la rue) et
passe devant elles la rigole des eaux pluviales.

Néanmoins nous pensons commencer le frontage
au nord côté nord, à partir du cadran solaire de
Solaine. Des 2 côtés de la rue.

Dans côté ouest: un frontage "par zones" selon les
possibilités (peu de trottoirs).
Côté Est: frontage complet.

Sur la chaussée elle-même, 2 "coursives plateaux"
pour là aussi casser la vitesse.

- ① Accès montée cimetière
- ② Abaissement mur de 50 cm → Perspective
+ Rénovation
- ③ Élimination des 4 poteaux métalliques
- ④ Agrandissement du préau
- ⑤ Revêtement identique à la place
- ⑥ Borne électrique + Po + Assainissement + emplacement 6^{te} lettres
- ⑦ Déplacement des composteurs, où?
Parking sud avec les conteneurs

Proposition du groupe "Frontage"

Proposition du groupe
"Esplanade Est de la mairie"

Proposition du groupe "parking"

Parking École

22 places

- Nord Aménagement
- Lien entre le rond point et le bâtiment
-

Passage Piéton passant au-dessus de la clôture de l'école reliant parking école passant par le lotissement le long de la Hayne jusqu'à l'aire sportive

Parking supplémentaire container-poubelle ~ 40 places

- Voir pour déplacer les containers
- Passerelle prévu entre aire sportive et lotissement
- Passerelle Jean-Louis entre parking et transformateur

Parking mairie - Église

- Parking minute
- 4 handicapés devant mairie

